

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
COMMUNE DE MEILHARDS

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MEILHARDS
SEANCE DU 22 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux du mois de juillet, à 20 heures, le Conseil municipal de la Commune de MEILHARDS, dûment convoqué le 15 juillet 2024, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques CAFFY, maire de MEILHARDS.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13 + 1 pouvoir

Présents : Jean-François Balavoine, Jean-Pierre Chaunu, Guillaume Commagnac, Florian Frachet, Yves Mazerbourg, Marc Millon, René Hilaire, Eric Van Tilbeurgh

Elodie Dumond, Michelle Jenty, Véronique Pasquereau, Dominique Wangermée

Absents excusés :

Brigitte Lebriez (pouvoir à Michelle Jenty)

Anne Ropert

Madame Dominique Wangermée a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Validation du PV de la séance du CM du 24 mai 2024 ;
- Programme de voirie 2024 – choix de l'entreprise et plan de financement ;
- Redevance d'occupation du domaine public par Enedis pour l'année 2024 ;
- Indemnité de gardiennage église ;
- Travaux supplémentaires Adduction Eau Potable du Breuil ;
- Convention d'adhésion au service de médecine préventive ;
- Forfait nettoyage salle polyvalente ;
- Affaires et questions diverses.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 24 mai 2024.

Monsieur le Maire, en préambule, tient à remercier et salue le professionnalisme des membres du conseil et des administrés ayant participé à la tenue du bureau de vote lors des élections européennes et législatives.

Il félicite également les jeunes diplômés de la commune et tous les élèves en général pour cette année scolaire qui vient de s'achever.

Il demande à ce que soient ajoutés deux points à l'ordre du jour :

- création d'une commune nouvelle nommée « Les Trois Saints » ayant vocation à réunir les communes de Saint Ybard, Saint Martin Sepert et Saint Pardoux Corbier ;
- créances éteintes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ces deux points supplémentaires.

1 / Programme de voirie 2024 – choix de l'entreprise et plan de financement

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet avait déjà été abordé lors du précédent conseil. Il s'agit aujourd'hui de nous prononcer sur le choix de l'entreprise (l'estimatif des travaux s'élevait à 68 579 € HT).

Quatre entreprises ont répondu à l'appel d'offres :

- Colas : 77 683,30 € HT
- Eurovia : 58 919 € HT
- Siorat : 71 993 € HT
- Lascaux : 69 065 € HT

Après un comparatif technique et financier, l'entreprise Eurovia est retenue.

Les travaux se feront début septembre prochain, avec une subvention de 20 000 € du Département.

Le conseil municipal constate l'état dégradé de la route du Mazaud.

Monsieur le maire indique au conseil que des rebouchages ponctuels ont été effectués mais cela n'empêche pas la dégradation de cette route.

Monsieur le Maire propose d'intervenir cette année afin que la route soit carrossable, ceci pour un montant de 5 000 à 6 000 € HT (vu avec l'entreprise Eurovia) avant une remise en état complète.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le choix de l'entreprise Eurovia.

2 / Redevance d'occupation du domaine public par Enedis pour l'année 2024

Monsieur le Maire indique que cette redevance s'élève à 239 € pour l'occupation des sols de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce montant.

3 / Indemnité de gardiennage église

Monsieur le Maire propose de renouveler l'indemnité de gardiennage et d'entretien de l'église et d'allouer la somme de 503.42 € pour 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide cette indemnité.

4/ Travaux supplémentaires AEP du Breuil

Monsieur le Maire annonce que l'entreprise Sogéa doit effectuer des travaux complémentaires sur le réseau d'eau du Breuil pour une somme de 11 679.75 € HT.

Il demande au conseil municipal de valider ce coût supplémentaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce montant.

5 / Convention d'adhésion au service de médecine préventive

Monsieur le Maire souligne qu'il s'agit là du renouvellement de la convention avec le Conseil Départemental afin que les employés de mairie bénéficient de la médecine préventive.

Cette adhésion porte sur trois ans, de 2024 à 2027.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour le renouvellement de cette convention.

6 / Forfait nettoyage salle polyvalente

Monsieur le Maire explique que lors des locations de la salle polyvalente, il est parfois demandé si un forfait nettoyage existe.

Monsieur le Maire et les responsables de la salle polyvalente proposent de mettre en place cette option pour un montant de 100 €. Dans tous les cas, les éléments de cuisine, la vaisselle, les tables, les chaises, le bar et les toilettes devront être rendus propres.

De plus, ils proposent de mettre un forfait nettoyage des nappes à hauteur de 40 €.

Ces tarifs prendront effet au 1^{er} septembre 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord pour ces montants (10 voix pour et 4 contre).

7 / Délibération pour reprise de créances éteintes

Monsieur le Maire propose, comme prévu au budget principal de la commune, d'utiliser la somme de 3000 € qui correspond au tableau des créances éteintes transmis et validé par la trésorerie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne son accord.

8 / Création d'une commune nouvelle « Les Trois Saints » ayant vocation à réunir les communes de Saint Ybard, Saint Martin Sepert et Saint Pardoux Corbier ;

Monsieur le Maire explique que les trois communes ont voté le 10 juillet dernier à la même heure, la création de cette commune nouvelle « Les Trois Saints ». Elles ont également décidé du rattachement de cette commune nouvelle à la Communauté de Communes du pays d'Uzerche car ils considèrent que leur adhésion permettra à cette dernière d'accroître sa population, son emprise territoriale et sa fiscalité.

De plus, Monsieur le Préfet de la Corrèze a notifié cette décision le 18 juillet dernier aux Communautés de Communes concernées et à leurs communes membres.

Il est demandé à celles-ci de se positionner sur cette décision et de valider cette création.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte cette création.

Questions et informations diverses

*** Comice Agricole à Espartignac : Meilhards sera représenté par Elodie Dumond**

*** Guinguette de l'étang de la Besse:**

Le permis de construire est validé. Un appel d'offres avec 10 postes de travaux a été lancé avec réponse pour le 1^{er} août.

Lors du prochain conseil municipal, une analyse du résultat de l'appel d'offres sera proposée.

Les travaux, qui commenceront à l'automne, devraient durer 9 mois en espérant l'ouverture pour l'été prochain.

*** Limitation de vitesse**

Des administrés et des élus ont fait remonter la dangerosité dans certains villages due à la vitesse. Monsieur le maire propose pour maîtriser ce problème de mettre en place des limitations de vitesse temporaires voire pérennes.

Des arrêtés seront pris en conséquence.

De plus, des panneaux d'interdiction et de signalisations seront prévus pour une voirie étroite qui n'est plus adaptée à certains véhicules (camions de fort tonnage).

*** Congrès des Maires de France**

Il aura lieu du 19 au 21 novembre prochain à Paris. Les élus désireux d'y participer doivent s'inscrire auprès de l'association des maires de la Corrèze.

*** Remerciements**

- Monsieur le Maire de La Porcherie pour le décès de son beau-père,
- La famille Peyrat pour le décès de Madame Odette Peyrat
- La famille Devillers pour le décès de Madame Andrée Champeaux

*** Prochain conseil municipal en septembre prochain.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 30

Le Maire de Meilhards

Jean-Jacques Caffy



La secrétaire de séance

Dominique Wangermée